**MAIRIE de FONTAINE-RAOUL**

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

**Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58**

**Compte Rendu du Conseil Municipal**

Séance du 14 Décembre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 Décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, **le vendredi quatorze décembre deux mil dix-huit** à dix-neuf heures trente, sous la présidence de **Monsieur** **GRANGER Luc, Maire**.

**Etaient présents** : Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. THIOLAT Emile, M. BROSSE Dominique, M. DEGEST Christian, M. LETORD Michel, Mr PLESSIS Jean-Pierre, Mme LEBERT Joëlle.

**Absents excusés** : M. JAMI Bernard, M. HUTIN Christian.

**Secrétaire de Séance :** Mme DE BEAUDIGNIES Sibylle

**CLASSIFICATION DU ZONAGE PLUi**

Suite à l’étude des cartes pour le PLUi, certaines modifications sont à apporter, les corrections seront transmises auprès de la Communauté du Perche et Haut Vendômois afin qu’elles puissent être prises en considération. Une enquête publique aura lieue au printemps prochain.

**NUMEROTATION DES HABITATIONS POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le département et plus particulièrement sur la commune, il est indispensable que chaque bâtiment ou habitation, puisse être identifié précisément par la dénomination d’une voie et l’attribution d’un numéro. En effet, les opérateurs exigent un justificatif de domicile avec adresse à l’appui afin que les raccordements puissent être effectués.

L’ensemble du conseil municipal décide de faire le tour de la commune afin de répertorier toutes les habitations et d’attribuer un numéro à celles qui n’en n’ont pas. Dès le mois de Janvier prochain, les deux adjoints de la commune vérifieront la numérotation de chacune des habitations du village ainsi que l’état des lignes téléphoniques.

**ETUDE AMENAGEMENT DE LA SECURISATION DE LA DEPARTEMENTALE 24**

Lors du dernier conseil municipal, la question de la sécurisation de la départementale 24 avait été posée.

Suite à cette réunion, un contact avait été pris avec l’ATD 41 (Agence Départementale Technique) afin d’établir un diagnostic sur les routes départementales 24 et 19 au lieu dit l’Estriverde.

Une rencontre sur place a eu lieu avec l’ATD le mardi 20 novembre dernier en présence de Jean-Pierre PLESSIS (1er adjoint) et de Sibylle DE BEAUDIGNIES (conseillère municipale). Mr le maire présente à l’ensemble du conseil municipal le compte-rendu de ce diagnostic.

Suite à ce diagnostic, une étude (prestation payante) permettra de faire un diagnostic complet du périmètre afin de faire ressortir les enjeux en termes de sécurité, d’en tirer un programme d’aménagement et d’estimer le cout de ces aménagements.

Après avoir échangé, l’ensemble du conseil municipal a approuvé à l’unanimité la proposition d’étude de l’ATD afin de sécuriser la D24.

Il sera également demandé à l’ADT un panneau de limitation de vitesse à partir de la maison du carrefour limitant celle-ci à 70 km/h afin de ralentir le passage devant l’abri bus.

Il a également été demandé d’avancer le panneau de limitation de vitesse (50 km/h) à partir du lieu dit : « Les vielles ventes » afin de ralentir les véhicules en vue du passage devant l’usine.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Date des vœux du maire**

Mr le Maire fait part à l’ensemble du conseil municipal de la date à laquelle auront lieux les vœux cette année. Les vœux du maire auront lieux le samedi 5 janvier 2019 à 16 h 00 à la salle des fêtes.

**Demande de participation financière pour un voyage scolaire d’une enfant de la commune**

Mr le Maire fait part à l’ensemble du conseil municipal d’une demande de participation financière reçue en mairie pour une collégienne habitante de notre commune Yrina MARTELLIERE. Le collège de Cloyes organise un séjour du 4 au 8 février 2019 à Rome. Le montant du séjour s’élève à 305 € par élève. Après avoir délibéré, l’ensemble du conseil municipal a décidé de participer financièrement et d’attribuer la somme de 70 € pour Yrina. Cette somme sera virée sur le compte bancaire du Collège François Rabelais de Cloyes-sur-le-Loir.

**Décision modificative budget Assainissement**

Mr le Maire explique à l’ensemble du conseil municipal que le compte ayant pour imputation budgétaire le numéro 66 – Charges financières, est débiteur d’un montant de 44.77 €. Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

**Section Fonctionnement :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Chapitre **011**  Compte  **6061** | DEPENSE  FONCTIONNEMENT | * **45** | Compte  **66111** | DEPENSE  FONCTIONNEMENT | **+ 45** |

**Excédent de fonctionnement CCAS**

Mr le Maire informe l’ensemble des conseillers municipaux que suite à la dissolution du CCAS le 31 décembre 2017, d’après la délibération du 21 mars 2017, le résultat du CCAS au 31/12/2017 doit être repris dans le budget principal soit un excédent de fonctionnement de 572.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **que** l’excédent de fonctionnement du CCAS d’un montant de 572.85 € sera repris dans le budget principal.

**Dommage dû à la sécheresse : Maison Route des Roches**

Une seule maison à l’Estriverde a subi des dommages dû à la sécheresse. Compte tenu du cas isolé de cette maison, une demande de classement en catastrophe naturelle ne peut être mise en place.

**Participation forfaitaire SPA Morée**

Mr le Maire a reçu un mail le 3 décembre dernier, concernant les repris propriétaires, depuis le 1er janvier 2018, la Société Protectrice des Animaux (la SPA) gère la fourrière animale dans le cadre d’un marché public. Cela signifie que la commune peut collecter les participations des propriétaires lorsqu’ils viennent récupérer leur animal, obligation définie par l’article L211-24 du Code rural.

Après avoir échangé, l’ensemble des conseillers municipaux décide que la commune ne demandera aucune participation forfaitaire aux propriétaires qui viennent récupérer leurs animaux à la fourrière.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.***